

NOTE d'informations

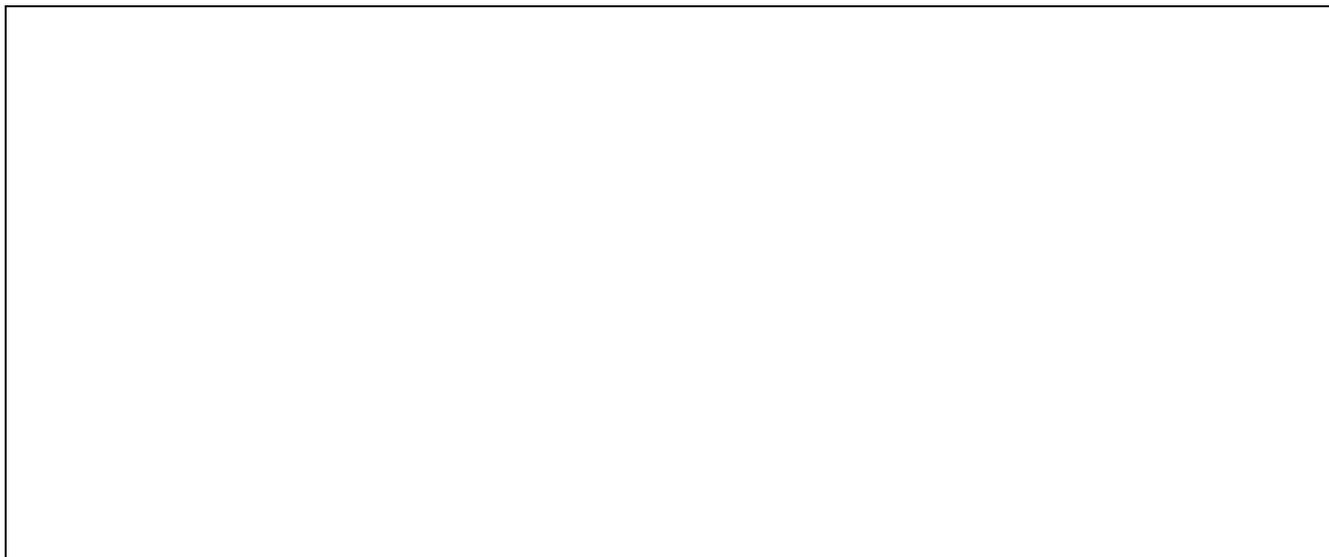
RENTREE SCOLAIRE 2015-2016

La note de rentrée départementale de Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'Education nationale en Haute Saône, que vous avez reçue, décline les orientations du département pour la mise en œuvre des priorités ministérielles.

Cette note vient apporter les éléments de fonctionnement au niveau de la circonscription, des écoles, des personnels, et des élèves.

Cette note de rentrée rassemble les informations administratives et organisationnelles indispensables pour le bon fonctionnement du service. Elle doit être émarginée par l'ensemble des personnels de l'école, y compris les personnels rattachés (membres du RASED, titulaires remplaçants, titulaires de secteur, etc.). Merci aux directeurs d'y veiller scrupuleusement.

A EMARGER PAR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL



L'année scolaire 2015-2016 voit la loi de réforme se déployer sous la triple ambition d'une « école exigeante, plus juste et au cœur de la République » (discours de rentrée de madame Najat Vallaud-Belkacem). L'équipe de circonscription sera force de proposition pour vous accompagner dans vos projets quotidiens. Bonne rentrée à tous.

L'inspectrice de l'éducation nationale,

E. DAVID

1. Organisation et fonctionnement de la circonscription :

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
3, Place de la Libération
70200 LURE
☎ : 03.84.62.83.51
Adresse électronique : ce.ienlure.ia70@ac-besancon.fr
Site : <http://lure.reseaumicros.fr>

A. Équipe de circonscription

Inspectrice de l'Éducation Nationale : Elisabeth DAVID Elisabeth.David@ac-besancon.fr

Secrétaire de l'IEN : Christine GROSJEAN (☎ : 03.84.62.83.51)

Conseillers pédagogiques de circonscription :

Virginie GOUTTE et Christophe LANIER (EPS) cp.ienlure@ac-besancon.fr

Animateur TICE : Jocelyn BRESSON (☎ : 03.84.62.83.51) : jocelyn.bresson@ac-besancon.fr

Conseillère pédagogique en arts visuels : Marie-Hélène D'ANTONA (☎ : 03.84.40.12.10) – @ac-besancon.fr

Conseiller pédagogique en éducation musicale : attente (Tél. : 03.84.78.63.86 –@ac-besancon.fr)

	CPC Généraliste Virginie GOUTTE	CPC/ EPS Christophe LANIER	A TICE Jocelyn BRESSON
Suivi des stagiaires (session 2015 S1 et des T1 et T2)	X	X	
Aide aux projets d'école	X	X	X
Suivi REP		X	
Suivi du parcours des élèves	X		
Maîtrise de la langue et actions lecture	X		
Mathématiques et actions maths		X	
Sciences et actions sciences		X	
Mission école maternelle	X		
EPS et USEP		X	
Suivi des projets Arts	X		
Langues vivantes/ ELCO	X		
Formation et mission départementale.			X
Sorties scolaires/ Convention agréments/ assistant de prévention		X	
Liaisons CIII/6 ^{ème} : conseil école/collège, commissions	X	X	
Stage RAN : conseil école/collège	X	X	
Recrutement EVS		X	

B. Autres personnes ressources

Enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés de la circonscription de Lure:

Sabine BLOCH (03.84.89.02.60 – poste 44) : referent4@ac-besancon.fr

et Marianne ECOFFET (☎ :03.84.46.65.80) : referent6@ac-besancon.fr

Conseillère pédagogique départementale EPS : Sylvie DAGUENET (☎ : 03.84.78.63.10) – ce.eps.ia70@ac-besancon.fr

Formations initiale et continue : Carole IVANCE (☎ : 03.84.78.63.25) : ce.fc.ia70@ac-besancon.fr

CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) : Cyrille Schiltz (école élém. Jean Macé ☎ : 03.84.62.99.13)

C. Horaires d'ouverture de l'inspection

Lundi	8 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 15
Mardi	8 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 15
Mercredi	8 h - 12 h	
Jeudi	8 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 15
Vendredi	8 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 15

2. Le suivi du parcours des élèves :

Tout au long de leur parcours de l'école maternelle à l'école élémentaire et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, les élèves doivent recevoir les aides nécessaires à la réussite de leur scolarité et à la validation du socle commun de connaissances et de compétences.

Le travail d'aide et d'accompagnement s'effectue en premier lieu au quotidien en classe ordinaire pour s'étendre à des dispositifs individualisés.

L'organisation de ces aides ne peut se mettre en place ni trouver toute son efficacité sans un travail planifié entre les membres de l'équipe pédagogique et éducative.

Je vous invite à reprendre la démarche préconisée dans la note de service « Fluidité des parcours » diffusée l'année scolaire dernière » (disponible sur réseau micro).

Les APC, activités pédagogiques complémentaires

Rappel des activités (circulaire n° 2013- 017 du 6 février 2013) :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le Projet Éducatif Territorial.

Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants. Le maître de chaque classe dresse, après avoir dialogué avec les parents et recueilli leur accord ou celui du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires. Son organisation est arrêtée au plus tard huit jours avant la fin de chaque période et dès le premier jour en début d'année scolaire. Cette organisation est communiquée aux services des communautés de communes qui ont compétence périscolaire dans ces délais.

Les 36 heures annuelles d'APC sont à répartir tout au long **de l'année de manière régulière**. C'est le conseil des maîtres qui propose l'organisation générale de ces activités. Le projet est arrêté annuellement par l'IEN.

Le projet précise :

- l'organisation hebdomadaire des activités ;
- leur répartition annuelle ;
- le contenu des activités mises en œuvre.

Les dispositions relatives à cette organisation sont présentées chaque année au conseil d'école pour être intégrées dans le projet d'école.

L'organisation complète sera validée dès réception de la fiche jointe à retourner pour le **14 septembre 2015**.

Vous trouverez également en pièces jointes : l'autorisation pour les familles ainsi qu'une fiche de suivi du groupe.

3. Rappel de la mise en place des programmes de l'école primaire :

Programme d'enseignement de l'école maternelle : Bo spécial du 26 mars 2015

Ce nouveau programme entre en vigueur à la **rentrée 2015**.

<http://www.education.gouv.fr/cid87300/rentree-2015-le-nouveau-programme-de-l-ecole-maternelle.html>

L'école maternelle : un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous

Les cinq domaines d'apprentissage :

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ;
Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ;
Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ;
Construire les premiers outils pour structurer sa pensée ;
Explorer le monde.

Des ressources pour le cycle 1

<http://eduscol.education.fr/cid91996/mobiliser-langage-dans-toutes-ses-dimensions.html#lien0>

Le livre numérique enrichi de commentaires et d'exemples concrets d'application

<https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/nouveau-programme-en-maternelle-presentation-et-explication.html>

Programme d'enseignement moral et civique

Ce nouvel enseignement est mis en œuvre de l'école au lycée à partir de la **rentrée 2015**.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90158

<http://www.education.gouv.fr/cid90776/l-enseignement-moral-et-civique-au-bo-special-du-25-juin-2015.html>

Nouveau socle commun des connaissances, de compétences et de culture

A partir de la **rentrée 2016**, un nouveau socle commun entrera en vigueur.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

<http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html>

Programme pour l'école élémentaire et le collège

Projets de programmes pour les cycles 2,3 et 4

<http://www.education.gouv.fr/cid87938/projets-de-programmes-pour-l-ecole-elementaire-et-le-college.html>

Consultations du 11 mai au 12 juin 2015 ;

Mise en œuvre à la **rentrée 2016**.

4. Les actions départementales :

- mathématiques : semaine des maths ;
- sciences : développement durable et conférence sur le climat COP21.

5. Développement du numérique à l'école :

- a) L'usage des plateformes Base élèves, Eca, Affelnet est reconduit. Les procédures et déroulements seront équivalents à celles de l'année dernière. Les dates, ou calendrier vous seront adressés en temps voulu.
Concernant Beld, la validation des effectifs se fera dans la période du 20 au 25 septembre. Il faut s'assurer que la base est à jour, que les admissions soient toutes définitives, que la répartition de tous les élèves soit faite. En page d'accueil, les anomalies sont signalées, cela vous aide à orienter les corrections.
- b) VIAEDUC : Viaeduc est un réseau social professionnel ouvert à tous les enseignants ; il répond aux besoins de mutualisation, de collaboration, et d'échanges transversaux entre enseignants et ce, quels que soient les disciplines. Viaeduc permet aussi de créer des groupes pour des échanges. sur n'importe quelle thématique. L'autre grande fonction de ce réseau est la possibilité de publier,

d'échanger des ressources pédagogiques, et d'avoir un petit espace de stockage numérique.

L'inscription est rapide avec en référence votre adresse courriel académique. <http://www.viaeduc.fr>

- c) Développement de l'équipement informatique : Vous avez reçu l'année dernière un document « guide conseil de l'équipement numérique des écoles » qui vous permettra de vous guider, vous orienter dans ces démarches d'investissements en lien avec les maires.
- d) Les inscriptions pour Magistère se feront cette année par l'intermédiaire de la plateforme Gaïa.
- e) ENT : la solution ENT Iconito est toujours disponible. Vous pouvez dès à présent vous inscrire ou renouveler votre inscription en complétant le document qui se trouve encore sur le site « réseamicros » en page d'accueil.

Jocelyn Bresson reste à votre disposition pour une aide ou conseil dans vos démarches ou problématique dans le numérique.

6. Informations administratives :

Les informations indispensables au fonctionnement du service (institutionnelles, partenariales, associatives) doivent être connues de tous et disponibles en permanence, y compris pour les titulaires remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service.

1. La sécurité des élèves : Circulaire n°2014-089 du 9 juillet 2014

Il convient de procéder :

- à la pratique trimestrielle des **exercices d'évacuation** et sécurité-incendie (le premier exercice doit se dérouler dans le premier mois qui suit la rentrée, en école maternelle un exercice doit être programmé pendant la sieste) ;
- à l'actualisation du **Plan Particulier de Mise en Sûreté** (BO HS n°3 du 30/05/2002) fiches n°1-2-3-6-9 et 12. Les modifications éventuelles du PPMS sont à porter à la connaissance de tous les enseignants.

Tous les **incidents scolaires** doivent être inscrits dans un registre de soins et notifiés aux parents. En cas d'accident grave ou d'infection, le directeur d'école doit avertir le plus rapidement possible l'inspection et le service de santé scolaire. <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article3338>.

2. La communication

- **Avec l'inspection** départementale et les services départementaux de l'Education nationale (DSDEN).

Elle s'effectue par voies : électronique, papier. Aussi, je vous demande de bien vouloir utiliser prioritairement l'adresse électronique du secrétariat en utilisant votre boîte aux lettres professionnelle.

Je rappelle que tout courrier administratif **est envoyé sous couvert de l'IEN**.

Les bulletins « L'actualité mensuelle DSDEN 70 » sont à consulter régulièrement, ils contiennent des informations réglementaires indispensables pour le fonctionnement du service.

- **Au sein des écoles.**

Le directeur a un rôle important dans la prise de connaissance et la diffusion de la réglementation en direction des enseignants. Il est nécessaire que les informations indispensables soient connues de tous, y compris pour les titulaires remplaçants, les maîtres du RASED et les enseignants assurant les compléments de service.

A l'issue du conseil des maîtres de rentrée, vous voudrez bien consigner dans votre registre de conseil des maîtres **le nom des adjoints qui assureront la communication et géreront les urgences en cas d'absence du directeur**.

Je rappelle que les comptes-rendus des conseils d'école doivent être obligatoirement envoyés à l'IEN en double exemplaire. Les comptes-rendus des conseils des maîtres et de cycle sont à archiver après approbation par l'ensemble des enseignants de chaque équipe.

3. Le calendrier scolaire :

<http://www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html>

4. Organisation annuelle du temps de service des enseignants

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025

Les deux fiches de gestion sont à tenir :

- Le calendrier prévisionnel annuel des réunions doit être élaboré trimestriellement et consigné dans le registre des comptes-rendus.
- La fiche individuelle des services de 108 h 00, mise à jour chaque semaine est insérée dans le cahier journal (annexe) et retournée à l'IEN pour le 31 mai 2016.

5. Intervenants extérieurs

Toute **participation d'intervenants extérieurs** a lieu à la demande de l'école. Elle doit représenter une véritable plus value pour l'action pédagogique qui demeure de la responsabilité des enseignants. Les procédures d'agrément doivent être rigoureusement respectées.

6. Journée du sport, piscine, USEP

Journée du sport scolaire : mercredi 16 septembre 2015 avec manifestation au lac de Vaivre de 10 h 00 à 15 h 30. Les écoles pourront au cours de cette semaine mettre en place des rencontres entre classes, entre écoles.

Natation :

Une formation pour des agréments de parents bénévoles encadrant des groupes d'élèves aura lieu **le jeudi 3 septembre** de 17 h 00 à 19 h 00 à la piscine municipale de Lure.

Cette formation est destinée aux nouveaux parents n'ayant pas encore été agréés.

Les parents se rendront directement à la piscine avec une tenue adaptée (maillot et bonnet de bain).

USEP

Une réunion de programmation des activités USEP pour cette année scolaire aura lieu le **mardi 8 septembre** à 17 h à l'école de Magny-Vernois. Cette réunion s'adresse à tous les enseignants souhaitant participer aux rencontres USEP.

Projets sportifs :

2015-2016 : année du sport de l'école à l'université. Promouvoir la pratique sportive et mettre en avant le sport comme vecteur des valeurs éducatives et citoyennes à l'école (circulaire n°2015-071 du 13-4-2015).

Championnat du monde de rugby (scolarugby), championnat d'Europe de Cross country, de football (moneuro2016) et de badminton, Jeux Olympiques à Rio.

Opération départementale « Basket à l'école »

Sites à consulter régulièrement :

Ministère de l'Education nationale : <http://www.education.gouv.fr>

Site pédagogique du MEN : <http://eduscol.education.fr/>

Pour les TICE : <http://www.educnet.education.fr/>

Site : <http://lure.reseaumicros.fr>

<http://Maternelle.reseamicros.fr>

V Pièces jointes

Annexe n°	Date de retour	Observations : par courrier électronique
N° 1 : tableau de bord école	du 3 septembre	Les directeurs actualiseront leur fiche de répartition des effectifs pour le 3 septembre.
N° 2 : fiche de gestion collective des services : concertation, etc.		Une fiche par école, fiche prévisionnelle des concertations, conseils, aide personnalisée, ... reste consignée à l'école.
N°2 bis : fiche de gestion individuelle des services de 108 h 00	à garder dans le cahier journal et à renvoyer pour le 31 mai.	Les enseignants à temps partiel appliqueront les quotités proportionnelles à leur temps de service pour les différents temps de travail.
N° 3 : fiche individuelle de renseignements	8 septembre	La fiche individuelle de renseignements est à retourner si la situation personnelle de chaque enseignant a changé ; elle est à retourner également par tous les directeurs d'écoles avec les coordonnées personnelles (adresse électronique, numéro de téléphone) afin de pouvoir joindre chacun dans une situation d'urgence qui permette d'assurer la continuité du service.
N° 4 : organisation des temps partiels	24 septembre	Le projet d'organisation de chaque situation vous sera envoyé dès que possible. Chacun me renverra cette organisation pour approbation avec le calendrier des mercredis travaillés. Les enseignants nommés sur les postes fractionnés renverront l'emploi du temps précis des activités conduites dans chaque classe (24 septembre).
N° 5 : relevé de conclusions des conseils de maîtres		Les relevés de conclusion des conseils de cycles et de maîtres sont à conserver dans le registre des comptes-rendus.
PV conseil d'école		Rappel : l'invitation au conseil d'école doit parvenir dans les temps réglementaires à <u>l'IEN également</u> avec l'ordre du jour. Les PV de conseils d'école sont à envoyer par message électronique à l'IEN.
Fiche remplaçants		Cette fiche est destinée aux enseignants remplaçants, ceux-ci doivent retourner à chaque fin de mois pour la validation de leurs services. Les remplaçants retourneront également mensuellement les heures effectuées pour les 108 h 00 complémentaires.
APC	Retour 14 septembre	Fiche organisation annuelle, retour à l'IEN pour validation ; + Fiche de suivi du groupe à garder dans le cahier journal ou cahier d'appel ; + Autorisation parents (cahier d'appel).